



**22^e session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
LIBYE**

Intervention du Luxembourg (Genève, le 13 mai 2015)

Monsieur le Président,

Le Luxembourg tient à remercier la délégation libyenne pour la présentation de son rapport, en dépit des circonstances internes difficiles.

Nous sommes très préoccupés par la situation sécuritaire et humanitaire qui prévaut dans le pays, marquée par de nombreuses violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Le Luxembourg souhaiterait formuler les recommandations suivantes :

1. Intensifier ses efforts pour prévenir, combattre et **éliminer les actes de torture** et adhérer au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la Torture.
2. Revoir les dispositions du Code pénal pour garantir l'exercice effectif de la **liberté d'opinion et d'expression** sans craintes de représailles, conformément aux normes internationales.
3. Garantir l'accès à la justice pour les **victimes de violences sexuelles**, en veillant à l'application effective des lois sur la protection des femmes.
4. Poursuivre sa **coopération avec la CPI**, afin que les auteurs de violations des droits de l'homme rendent compte de leurs actes et s'engager sur la voie d'une adhésion au Statut de Rome.

Je vous remercie, Monsieur le Président.